

Public

► Toute personne ayant en charge la gestion des documents de sa structure

Durée

► 1 jour en continu, soit 7 heures

Lieux et dates

► Nous consulter

Intervenant

► Michèle VILLAR, consultante en gestion de patrimoine

Coût

► 300 €

La retraite

OBJECTIFS :

- CONNAÎTRE LE PROCESSUS ADMINISTRATIF DU DÉPART À LA RETRAITE POUR MIEUX LE PRÉPARER
- COMMENT L'OPTIMISER À PARTIR DE SON PATRIMOINE
- ANTICIPER ET PRÉVOIR : À CHACUN SES PROJETS

► Programme

La retraite par répartition

- Etats des lieux / perspectives d'évolution.
 - La loi du 21/08/2003 dite « Loi Fillon »
 - Le projet de loi de réforme en cours et à venir...
 - Le système de décote / surcote
 - Le décret « Longue carrière »
 - Le rachat d'annuités
 - La réversion
- La dimension administrative du départ à la retraite :
 - Du salaire à la pension
 - Vérification du bilan de la CNAV, durée de cotisation, validation de trimestres
- Les solutions complémentaires :
 - Par le biais de l'entreprise
 - Les dispositifs PEE/PERCO
 - La loi Madelin
 - L'article 83
 - A titre individuel
 - Le PERP

Maîtrise de la dimension patrimoniale de son départ à la retraite

- Aspect juridique :
 - Régime juridique du couple et ses conséquences
 - Démembrement et indivision
- Aspect patrimonial :
 - Analyse de la composition du patrimoine
 - Valeurs mobilières
 - Immobilier
 - Assurance vie
- Aspect budgétaire :
 - Besoin de revenus complémentaires
 - Préserver son niveau de vie et son cadre de vie à long terme
- Aspect fiscal :
 - Impôt sur le revenu, Isf, CSG, impôts fonciers...
 - Contraintes fiscales en fonction de la catégorie de revenus
- Aspect successoral :
 - Héritiers, conjoint survivant, famille recomposée
 - Succession ab intestat > dévolution
 - Succession organisée > libéralités, utilisation de structure telle la société civile

La retraite

▶ *Méthodes pédagogiques*

Exposé théorique et traitement de cas concrets.
Dossier complet remis aux stagiaires.

Intitulé de la formation

Date

Prénom, nom

Adresse du domicile

Code postal

Ville

Fonction

Téléphone

Nom de l'institution ou de l'entreprise

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone - Fax

E-mail

Je règle la totalité, soit un chèque €

Je verse un acompte de 30%, soit un chèque de €

Je règle plus tard

Conditions générales

- Toute inscription doit être validée par un acompte de réservation de 30 % qui sera remboursé en cas de désistement si celui-ci est annoncé par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de la signature de la convention de formation. À l'expiration de ce délai la somme de 30 % est due.
- Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut résilier la convention. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévu au contrat.
- Toute formation commencée et abandonnée par le stagiaire pour des raisons non justifiées par la force majeure dûment reconnue est due en totalité.
- Les prix indiqués sont nets de TVA et comprennent la formation dispensée ainsi que la documentation remise aux participants.
- Les frais de transport, de restauration et d'hébergement sont à la charge des stagiaires.
- Lorsque le nombre de participants à un stage est jugé insuffisant ou en cas de problèmes techniques, l'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou reporter le stage. Dans ce cas, l'acompte versé sera remboursé.
- Toute inscription fait l'objet d'une confirmation écrite et d'une convention de formation adressée aux participants au maximum dans les 2 semaines qui précèdent le début de la session.
- Une facture et une attestation de présence vous seront adressées en fin de stage.

J'accepte les conditions générales

Signature du stagiaire